



## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2012

Chères Lorettaïnes,  
Chers Lorettaïns,

Avec l'arrivée de l'automne, il convient de penser à préparer le prochain budget afin de pouvoir vous fournir les services municipaux de qualité auxquels nous sommes habitués.

La première étape de ce processus budgétaire consiste à vous faire rapport sur la situation de notre ville en date d'aujourd'hui, mais d'abord, voyons ce qu'il en a été pour un passé encore récent.

### 2011

Après l'effervescence vécue en 2010 avec les travaux majeurs réalisés (piscine, terrain de football synthétique, terrains de tennis, 13 rues refaites à neuf, etc.), 2011 s'est plutôt présentée comme une année de consolidation dont le portrait financier se présente ainsi :

- une augmentation moyenne du compte de taxes résidentiel de 3 %;
- une dette municipale à la charge des contribuables de 15,9 M \$ à laquelle s'ajoute notre quote-part de la dette d'agglomération, soit 14,3 \$;
- des immobilisations totalisant 11 M \$ comprenant entre autres :
  - construction de l'Aquagym, du terrain de soccer/football synthétique et de quatre courts de tennis 6 049 000 \$
  - la réfection de la rue des Loisirs Est et réaménagement des stationnements 3 017 000 \$
  - le réaménagement d'une partie des rues Notre-Dame et des Pins Est 486 000 \$
  - achat d'équipements divers 262 000 \$
  - aménagement de bâtiments 198 000 \$
  - aménagement et réaménagement de parcs 462 000 \$
  - diverses réparations 43 000 \$
  - aménagement d'un trottoir sur la route de l'Aéroport 100 000 \$

Comme vous vous en souvenez, la Ville de Québec ainsi que Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette ont signé une entente visant à réduire nos quotes-parts respectives à l'agglomération. Évidemment, une subvention spéciale du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Québec pour compenser la perte de revenus qu'elle encourait. Depuis, la

Ville de Québec encaisse ladite subvention et refuse de réduire notre quote-part comme convenu. Devant cette situation, nous avons été « obligés » de payer la surfacturation que nous essayons de récupérer devant un tribunal. En effet, la Ville de L’Ancienne-Lorette a intenté un procès contre la Ville de Québec afin de récupérer notre « trop payé ».

C’est dû à ce paiement de la surfacturation que l’exercice financier 2011 s’est terminé par un équilibre budgétaire au lieu d’un surplus.

Le rapport financier 2011, pour l’exercice qui se termine le 31 décembre, a été déposé par le trésorier au conseil municipal en date du 30 avril, dans le respect de la loi. Il était accompagné du rapport de l’auditeur indépendant. Selon l’avis de ce dernier, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la ville au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## 2012

On se rappellera que le litige nous opposant à la Ville de Québec concernant le montant de la quote-part nous a obligés à hausser le compte de taxes moyen de 33 % pour acquitter la facture de l’agglomération et de nos dépenses locales. Nous sommes toutefois confiants de pouvoir récupérer notre argent par un jugement de la cour.

Pour couvrir l’ensemble des dépenses d’opérations de notre ville, incluant la quote-part d’agglomération, un budget de 27 121 000 \$ était requis et, à moins d’imprévus importants, nous devrions terminer l’année avec un surplus budgétaire, mais dont l’ampleur ne peut être établie aujourd’hui.

En 2012, nos immobilisations ont, comme c’est normal, surtout porté sur le maintien de nos acquis. Elles totalisent à ce jour 1,5 M \$ et couvrent essentiellement les dépenses suivantes :

• réfection de la rue des Pins Ouest	475 000 \$
	.....
• réfection de la rue Dulongpré	167 000 \$
	.....
• réfection du stationnement de l’hôtel de ville	103 000 \$
	.....
• réfection des bornes d’incendie	41 000 \$
	.....
• aménagement et réaménagement de parcs	227 000 \$
	.....
• achat d’équipements divers	162 000 \$
	.....
• aménagement de bâtiments	79 000 \$
	.....

- achat d'un camion 52 000 \$  
.....
- diverses réparations 25 000 \$  
.....

Comme le prévoit la loi, la liste des contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur lorsque ces contrats comportent une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$, elles ont été déposées au conseil municipal et sont disponibles au Service de la trésorerie.

### La rémunération des élus (es) pour 2012

- Le maire :                    salaire de base : 77 798 \$  
    allocation non imposable : 15 310 \$
- Les conseillers (ères): salaire de base : 17 116 \$  
    allocation non imposable : 8 558 \$

### À quoi peut-on s'attendre en 2013?

Bien que la préparation du budget 2013 ne soit pas encore complétée, nous sommes convaincus de pouvoir respecter la capacité de payer de nos « payeurs de taxes ». Dans cette optique, le budget sera fait de façon à maintenir les dépenses de proximité (ville) au minimum sans pour autant réduire les services. Quant aux dépenses d'agglomération, celles-ci ne sont pas sous notre juridiction.

Pour ce qui est des immobilisations, elles seront encore une fois concentrées sur le maintien en bon état de nos acquis.

### Programme triennal d'immobilisation

	2013	2014	2015
Voirie municipale	1 660 000 \$	935 000 \$	1 040 000 \$
Matériel et équipement	92 000 \$	280 000 \$	400 000 \$
Entretien d'édifices	180 000 \$	500 000 \$	195 000 \$
Autres	-	185 000 \$	265 000 \$

Au plaisir,

Le maire de L'Ancienne-Lorette,

Émile Loranger, ing.